

NOTE SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PREVISIONNEL- ORMES 2024

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2023

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Le compte administratif de l'année 2023 est marqué par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement soit 23.7 %. (+86 810.13 €)

La hausse des charges de personnel est marquée par une augmentation de : + 36 253.85€ ; Le recrutement d'agents titulaires et contractuels, il faut tenir compte de l'évolution du point d'indice, et du montant des cotisations pour expliquer cette évolution

Les charges à caractère général augmentent légèrement + 1535.46 € principalement en raison du contexte inflationniste des dépenses d'énergie des ventes

Les atténuations de produits (opérations d'ordres) sont plus élevées en raison de la vente du terrain où se trouvait l'antenne à Hivory.

2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2023 augmentent : +33 % (soit 132 155.39 €).

Les recettes résultant des locations, droit de pâturage, et les revenus périscolaires augmentent avec un nombre assez important d'enfants à la cantine. (2 services)

Les dotations de l'Etat sont stables avec une légère augmentation.

Les produits en provenance de la cession du terrain procurent une augmentation des recettes de 42 000€.

3 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Les principales réalisations sont les suivantes : aménagement bords de Saône avec la mise en place des tables et aménagement d'un parking pour les écoles.

L'opération concernant la: rénovation énergétique de la salle des fêtes n' a pas beaucoup avancé (restes à réaliser : 39 000 €)
Le capital de la dette remboursé s'élève à 32 817.54 €.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2022, intégralement reversé à la section d'investissement, constitue la principale recette : 131 124.20 €.

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022, s'élève à 11 413.83 €.

Le résultat de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, est excédentaire pour un montant de 68 941.12 €. Le report de l'excédent d'investissement de l'année 2022 (131 124.20 €) et le résultat de l'année 2023 permettent de conserver un résultat positif cumulé de 200 068.32 €, à inscrire en recettes

II. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2024

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 180 529 €, pour un budget total de 552 608 €.

Les charges prévisionnelles de personnel sont en hausse et prennent en compte l'augmentation du point d'indice et l'augmentation du poste de secrétaire de mairie.

Les prévisions du niveau de charges générales sont supérieures, elles prennent en compte les hausses liées à l'inflation, il est attendu une hausse notable des dépenses d'énergie notamment en électricité et en carburant.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 552 608 €.

Le résultat de fonctionnement reporté en fonctionnement est de 79 157 €

Le niveau des recettes fiscales est en légère hausse, prenant ainsi en compte l'évolution des bases fiscales d'une part, et la hausse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les recettes « dotations de l'Etat, subventions et participations » sont équivalents à 2023.

Les autres produits de gestion courante ainsi que les produits exceptionnels reviennent à un niveau usuel.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Plusieurs opérations vont commencer et d'autres se poursuivent sur l'année 2024 : aménagement des bords de Saône avec la plantation d'arbres, la mise en place de barrières et de signalisation, et la rénovation énergétique de la salle des fêtes et son annexe.

Des investissements sont réalisés pour répondre aux besoins des usagers : matériels et équipements des habitants.

Les opérations d'investissement des bords de Saône atteignent un montant de 8700 € et 106 810 € +36 897 € de reste à réaliser pour l'opération salle de fêtes.
Sont prévus également le financement de la rampe de mise à l'eau, rénovation appartement, l'achat de chaises et tables pour la salle des fêtes ainsi que deux ordinateurs pour l'école.

4 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les principales recettes proviennent du report de la section d'investissement (136 780 €) et du virement de la section d'investissement (81 122 €). Et des subventions qui s'élève à environ 45 540 €. euros.

CONCLUSION

Le budget prévisionnel de l'année 2024 reflète la volonté de réaliser le programme de travaux sur lequel l'équipe municipale s'est engagée.

Le Maire,



Stéphane GROS